

PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Visioconférence, le 9 décembre 2022

L'assemblée générale extraordinaire de la FFA s'est réunie le vendredi 9 décembre 2022 en visioconférence, sous la présidence de Christian Vandenberghe.

Les comités départementaux et ligues représentés, délégués et nombre de voix :

Les ligues :

STRUCTURE	Nbre Voix	NOM	PRENOM
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES	52	GUYOT	Nicolas
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	8	CHEVAUCHET	Stéphane
LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	9	TUNCQ	Philippe
LIGUE BRETAGNE	13	PEROT	Soizik
LIGUE BRETAGNE	14	BODENNEC	Luc
LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	7	BLAISE	Brigitte
LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	7	JOLLY	Nicolas
LIGUE GRAND-EST	11	PELTIER	Jean-Raymond
LIGUE GRAND-EST	11	GASTAUD	Claire
LIGUE GRAND-EST	11	RONCHARD	Léo
LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	12	BOSQUELLE	Dominique
LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	13	PINET	Xavier
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	FARELLE	Laure
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	ANDOLFI	Frédéric
LIGUE ILE-DE-FRANCE	20	VAN LONDERSELE	Jean-Pierre
LIGUE NORMANDIE	19	OUVRY	Bénédicte
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	12	BELLIOT	Katia
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	13	ANDRIEUX	Michel
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	13	BOUSQUET	Mickael
LIGUE OCCITANIE	11	PONCELET	Luc
LIGUE OCCITANIE	12	LHERM	Jean-Pierre
LIGUE OCCITANIE	12	VELAY	Josiane
LIGUE PAYS DE LA LOIRE	15	BRAUD	Hubert
LIGUE SUD-PACA	11	ALLIGIER	Vincent
LIGUE SUD-PACA	11	MONRAZEL	François
LIGUE SUD-PACA	11	COULOMB	Michel

Les comités départementaux :

STRUCTURE	Nbre Voix	NOM	PRENOM
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN	2	CALCHERA	Claude
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE	1	GARRIVIER	Christophe
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'AVIRON RHÔNE-MÉTROPOLE	10	BAUD	Christian
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE	4	REY	Bernard
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE	4	PEROT	Soizick
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN	3	BODENNEC	Luc
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU CHER	1	BLAISE	Hervé
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT RHIN	1	VALLOIS	Jean-François
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD	6	BURGAN	Erwan
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS	1	TANGE	Xavier
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES	6	CANAL	Karine
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'EURE	1	LE POLOTEC	Pierre
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME	5	RENAULT	Thierry
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME	2	SEGUINEAU	Serge
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	5	LE BARREAU	Robin
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT	4	SIGAL	Delphine
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE	2	FENIE	Luc
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE	9	BRIAND	Alex
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE	1	CROCHET	David
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE	1	CHAILLOU	Véronique
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE	6	MODOLA	Christian
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAR	3	SAINT-VANNE	Fabrice

435 voix des délégués ont été annoncées en début de séance. Se sont ajoutées 11 voix d'un délégué dont l'émargement a été finalisé et validé, par notre prestataire Sector, durant l'intervention du secrétaire général au point 1 de l'ordre du jour. Le nombre de voix représentées est de 446 voix sur un total de 488 voix.

Il est à signaler qu'au cours de cette réunion, des votants ont rencontré des problèmes de connexion.

Sont présents :

C. Vandenberghe : président, F. Banton : trésorier, V. Busser : Secrétaire général, A. Dall'Acqua : membre du bureau chargée du développement des structures, M. Goudet : membre du bureau fédéral chargée des relations extérieures, P. Lot : membre du bureau fédéral chargé des compétitions, G. Marchand : membre du bureau fédéral en charge du handicap, R. Mouchel : membre du bureau fédéral chargé du développement de l'aviron de mer, B. Ouvry, Vice-Présidente chargée de communication, d'événementiel, de l'égalité femmes/hommes et de la mixité, M. Scotton : secrétaire générale adjointe chargée des textes réglementaires, A. Tixier : vice président chargé du sportif et du haut niveau, A. Tollard : vice présidente chargée du développement et S. Vieilledent, directeur technique national.

H. Beurey, P. Goudet, F. Moreau, membres du comité directeur, B. Scrive, Président de la Ligue de Réunion, G. Bonnassieux, B. Guyonnaud, A. Tassy, C. Marchiori, présidents de comités départementaux, D. Forget, membre honoraire et G. Boyer, vérificateur aux comptes.

Le personnel fédéral : C. Autour, secrétaire de direction, A. Frazzetta, chargée de projets web, V. Lété, secrétaire de direction.

Le Président ouvre la séance en excusant :

- S. Gautier-Guyon, membre du comité directeur, R. Weill et L. Girard, Vice-Présidents honoraires,

V. Busser rappelle que la répartition du nombre de voix entre les délégués est définie, selon l'article 23 du règlement intérieur de la FFA :

"Chaque représentant dispose personnellement de la moitié du total des voix dont dispose la ligue au total, le reliquat étant attribué au plus âgé."

1- VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DÉCLARATION DE VALIDITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

V. Busser indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues et comités départementaux auprès de Sector (prestataire des votes), l'assemblée générale peut valablement délibérer avec un total de 435 voix.

2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 26 MARS 2022

V. Busser demande à l'assemblée générale d'approuver le PV d'AG du 26 mars 2022 envoyé aux présidents de ligues et délégués.

LE PROCES VERBAL EST APPROUVE A 426 POUR, 1 CONTRE ET 5 ABSTENTION (432 voix).

3- PROPOSITION DE RÉHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET D'ACCÉSSIBILITÉ DU SIÈGE FÉDÉRAL

C. Vandenberghe reprend les grandes lignes de l'argumentaire, accompagné de la note architecturale, adressé aux délégués en amont de l'assemblée générale extraordinaire (Annexes 1 et 2).

Le Président insiste sur le fait que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 est une véritable opportunité pour obtenir le soutien de l'Etat et des collectivités. Celle-ci ne se représentera pas sachant que les discussions ont déjà débuté avec l'Agence Nationale du Sport, le Conseil Régional Ile-de-France, la préfecture du Val-de-Marne et le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

L. Bodennec demande quel effectif supplémentaire de salariés pourra être accueilli au sein du siège ?

C. Vandenberghe précise que la surface actuelle du bâtiment est de 770 m² et passera à 965 m². Les travaux de rénovation permettront le réaménagement des locaux avec la création de salles de formation.

LA PROPOSITION DE RÉHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET D'ACCÉSSIBILITÉ DU SIÈGE FÉDÉRAL EST APPROUVÉE A 411 POUR, 1 CONTRE ET 20 ABSTENTION (432 voix).

4- PRÉSENTATION DU BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET DE RÉHABILITATION

F. Banton précise que le budget global est de 3 162 000 euros comprenant toutes les études préalables pour permettre le devis du permis de construire : diagnostic complet du bâtiment, frais d'études et dépôts de permis de construire, honoraires de l'architecte et du maître d'oeuvre délégué et travaux.

Ces travaux doivent impérativement être engagés en mars 2023 pour être finalisés au plus tard en mars 2024.

Le budget est consolidé sur les prix actuels.

L'opération sera financée comme suit :

- Conseil régional d'Ile-de-France	1 500 000 euros
- Agence Nationale du Sport : Accessibilité	550 000 euros
- Conseil départemental du Val-de-Marne	300 000 euros
- Partenaires	172 000 euros
- Fonds propres FFA	640 000 euros
	Soit 3 162 000 euros

Le montant à charge de la FFA soit 640 000 euros seront amortis sur 20 années sans renier sur le fonctionnement actuel de la fédération.

L. Bodennec : Y-a-t-il une provision pour aléas dans le budget ? Si celle-ci est dépassée, qui finance ?

F. Banton répond positivement. Le budget est construit avec 10% d'aléas.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET DE RÉHABILITATION DU SIÈGE FÉDÉRAL EST APPROUVÉE A 416 POUR, 1 CONTRE ET 15 ABSTENTION (432 voix).

Par ailleurs, l'AGE autorise la fédération à solliciter la Région Ile de France pour une aide via le dispositif ESIR de 1 500 00 euros.

5- SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE AU NOM DE LA FFAVIRON EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU SIÈGE

Les fonds propres seront financés par un emprunt à long terme de 600 000 euros sur 20 ans, à un taux fixe de 3,2 % à 4% selon l'évolution des marchés financiers et garanti par un nantissement de 50% de la somme empruntée soit 300 000 euros.

Aujourd'hui, la proposition du taux bancaire est à 3,42 %.

Le nantissement est demandé par la banque : les fonds seront bloqués sur le compte de la FFA. Ce nantissement pourra éventuellement être rémunéré à hauteur de 3,40% soit des frais financiers à hauteur de 18 000 euros sur lesquels la FFA percevrait un revenu de nantissement à hauteur de 10 000 euros.

La trésorerie disponible au 8 décembre 2022 est de 1 400 000 euros représentant 91 jours de fonctionnement.

JR. Peltier : Dans l'éventualité d'une création d'un centre national d'entraînement, la FFA aura-t-elle la capacité de souscrire un emprunt bancaire supplémentaire et à obtenir des aides de l'Etat ?
F. Banton : il y a une difficulté à cumuler 2 emprunts. Toutefois, la souscription d'un nouvel emprunt ne poserait pas, aujourd'hui, de difficulté, le montant total des emprunts restant inférieurs à 10% du budget de la FFA.

C. Vandenberghe précise que l'acquisition du siège est une garantie du patrimoine de l'aviron français.

LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE AU NOM DE LA FFAVIRON EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU SIÈGE FÉDÉRAL EST APPROUVÉE A 422 POUR , 0 CONTRE ET 10 ABSTENTION (432 voix).

6- MANDAT AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉHABILITATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE MANDAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉHABILITATION DU SIÈGE FÉDÉRAL AU PRÉSIDENT DE LA FFAVIRON, CHRISTIAN VANDENBERGHE, A 397 POUR ET 10 ABSTENTION (407 voix).

7- QUESTIONS DIVERSES

• Assemblées générales des ligues

Les membres du bureau fédéral souhaitant se déplacer en région, il est demandé aux présidents de ligues de communiquer à la FFA les dates de leur assemblée générale.

• Ristourne aux ligues et aux comités départementaux

V. Busser indique qu'un courrier a été envoyé en septembre à tous les présidents des ligues et comités départementaux rappelant les modalités de participation aux assemblées générales fédérales, la transmission des pouvoirs et la mise à jour de l'intranet fédéral des instances de chaque structure.

De plus, les représentants aux assemblées générales fédérales doivent être élus chaque année , et ce pour l'année en cours, lors des AG de ligues et comités départementaux. Concernant l'élection d'un suppléant, celle-ci est laissée au choix de la structure.

Toutefois, il est conseillé de procéder à cette élection car en cas d'absence d'un représentant, les voix portées par ledit représentant ne peuvent être portées que par un suppléant et en aucun cas par un autre représentant, même issu de la même ligue.

• **Assemblée Général 2023**

L'assemblée se tiendra le 25 mars 2023 au village du Lac du Paladru.

Le Président clôt l'assemblée générale à 20h00.



Vincent BUSSE
Secrétaire Général

Destinataires : Délégués des ligues/Délégués des comités départementaux/Présidents des ligues, des comités départementaux et des commissions/Membres du comité directeur/ S. Vieilledent, DTN